

RESSOURCES EXTERNES

autour du campus Saint-Louis Bruxelles suite à des faits de violences ou de discriminations

Services qui interviennent **indépendamment d'un dépôt de plainte** à la police

SERVICES D'ASSISTANCE POLICIÈRE AUX VICTIMES

Services appartenant à la police
soit locale : www.police.be
soit fédérale :

- soutien la victime directement après les faits : aide, écoute
- intervention sur le court terme : pas de suivi psychothérap., réorientation, information

CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES (CPVS)

Horaire : 24h/24h, 7jours sur 7

En dehors des heures d'ouverture du 320 Rue haute (8h-17h), l'accueil se fait via le service des urgences du CHU Saint-Pierre (290, rue Haute).
CPVS@stpierre-bru.be

SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES (SAV)

<https://serviceaideauxvictimes.be>

Droits et besoins des victimes :

- Propose aux victimes d'infraction et à leurs proches une aide psychologique et sociale, gratuite et confidentielle, au sein d'une équipe pluridisciplinaire professionnelle (ex. syndromes posttraumatiques)
- 6 à Bxl

Dont un qui s'adresse spécifiquement aux victimes de violences sexuelles :

SOS Viol

Numéro Vert gratuit : 0800/98.100

www.sosviol.be (tchat en ligne possible)

Rue Coenraets, 23 - 1060

Bruxelles

Email : info@sosviol.be

PLAN SACHA, PLAN DE LUTTE CONTRE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (MILIEUX FESTIFS)

- Victime ou témoin d'une situation de harcèlement ou d'agression ?
- www.plansacha.be : chat 24h/24h, 7jours sur 7
- recensement des principales aides possibles

IEFH, INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES

- www.igvm-iefh.belgium.be
- Aide aux victimes de discriminations en lien avec le sexe et critères assimilés (grossesse, accouchement, maternité, changement de sexe, identité de genre, expression de genre).

UNIA, POUR L'ÉGALITÉ, CONTRE LA DISCRIMINATION

- www.unia.be
- Aide aux victimes de discriminations (racisme, handicap, religion, orientation sexuelle, etc.)

SERVICE AMBULATOIRE DU COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES ET L'EXCLUSION

- www.cvfe.be
- Aide aux victimes de violences dans le cadre de la relation amoureuse (et ex-partenaire).

Services qui interviennent **après un dépôt de plainte** à la police

SERVICES D'ACCUEIL DES VICTIMES

- Au près des Maisons de justice (13 en FWB, une par arrondissement judiciaire) : www.maisonsdejustice.be
- Les assistants de justice peuvent informer et accompagner les victimes tout au long de la procédure judiciaire, du dépôt de plainte jusqu'à l'exécution de la peine par l'auteur de l'infraction.